

Groupe associatif Handy'Up

4, Rue Isle de Beauchaine
BP 60105
70002 VESOUL Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Groupe Associatif Handy'Up relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Nous relevons également le point exposé dans la première note des faits caractéristiques de l'exercice de l'annexe des comptes annuels (page 4) concernant le passage du résultat comptable au résultat effectif et au résultat administratif. Les principaux traitements y sont détaillés. Le déficit au compte de résultat et au bilan est justifié.

Enfin, nous signalons la note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe qui indique qu'une erreur relative à l'évaluation de la provision pour indemnités de départ à la retraite comptabilisée au 31 décembre 2024 a été identifiée au cours de l'exercice. Conformément au règlement ANC n°2018-06, cette erreur a été corrigée par imputation sur le report à nouveau à l'ouverture de l'exercice 2025, pour un montant de 478 618,34 €, sans impact sur le résultat de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Première application du règlement ANC 2022-06

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les premiers établis selon les dispositions du règlement ANC 2022-06, appliqué sans retraitement rétrospectif des données comparatives.

Ce règlement a notamment entraîné :

- une redéfinition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- la modification de certaines rubriques du plan de comptes ;
- des reclassements de produits et charges.

Nous avons examiné :

- les modalités retenues pour la première application de ce règlement ;
- la correcte traduction comptable des reclassements opérés ;
- la cohérence des impacts présentés dans l'annexe ;
- l'absence d'incidence sur la situation patrimoniale et sur le résultat net au-delà des effets de présentation.

Nos travaux n'ont pas conduit à formuler d'observation sur ces éléments.

Fusion avec l'association Idoine

Comme indiqué dans l'annexe, le groupe associatif Handy Up a réalisé au cours de l'exercice une opération de fusion-absorption avec l'association Idoine. Cette opération a conduit à la reprise des éléments d'actif et de passif de l'entité absorbée et a modifié le périmètre économique de l'association.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de comptabilisation de cette opération de fusion, la correcte reprise des éléments transmis ainsi que les informations fournies dans l'annexe. Nous avons notamment vérifié la concordance des données reprises avec les documents juridiques et comptables relatifs à l'opération.

Les concours publics et les subventions d'exploitation

Votre association bénéficie de financements publics dont les modalités d'attribution et de comptabilisation présentent un caractère significatif au regard des comptes annuels.

S'agissant des principaux financements de la structure, nous avons examiné les procédures en vigueur dans l'association pour leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nos travaux ont notamment consisté à vérifier les données avec les conventions reçues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice

professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport,

étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Remiremont,
Le 29 Mai 2026

ORCOM CFGS AUDIT



Cécilia MOUGEL
Commissaire aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de l'Est

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)	26 004	26 004				
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	795 079	521 478	273 601	186 415	87 186	46.77
	En cours, avances et acomptes	74 962		74 962	76 831	1 869-	2.43-
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	5 979 383	1 410 592	4 568 790	4 514 393	54 397	1.20
	Constructions	72 387 589	42 901 284	29 486 305	28 086 203	1 400 102	4.99
	Installations techniques, matériel et outillage	29 184 054	20 320 943	8 863 111	8 418 791	444 320	5.28
	En cours, avances et acomptes	322 762		322 762	914 821	592 059-	64.72-
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
ACTIF CIRCULANT	Participations	48 044		48 044	47 147	898	1.90
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	525 157		525 157	513 862	11 295	2.20
	Prêts	778 856		778 856	879 489	100 633-	11.44-
	Autres immobilisations financières	93 443		93 443	95 795	2 352-	2.46-
	Total II	110 215 334	65 180 302	45 035 032	43 733 748	1 301 284	2.98
	Stocks et en cours	2 874 528	1 013 101	1 861 427	1 781 586	79 841	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 782 366	98 550	5 683 816	6 516 033	832 216-	12.77-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	3 371 742	17 040	3 354 702	1 763 325	1 591 377	90.25
	Charges constatées d'avance (2)	579 993		579 993	406 512	173 481	42.68
	Valeurs mobilières de placement	2 400 087		2 400 087	7 281 000	4 880 913-	67.04-
Comptes de Régularisation	Instruments financiers à terme et jetons détenus	9 486 893		9 486 893	5 175 049	4 311 844	83.32
	Disponibilités						
	Total III	24 495 609	1 128 691	23 366 918	22 923 504	443 414	1.93
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	134 710 942	66 308 992	68 401 950	66 657 252	1 744 698	2.62

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Écart N / N-1 Euros %	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires	274 534	200 092	74 441	37. 20
	Fonds propres complémentaires	3 000 904	3 000 904		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	369	369		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	25 043 758	26 523 637	1 479 879-	5. 58-
	<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	20 179 671	21 659 550	1 479 879-	6. 83-
	Autres				
	Report à nouveau	980 594-	631 470-	349 124-	55. 29-
	<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	661 047-	682 125-	21 078	3. 09
AUTRES FONDS PROPRES	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	3 248 265-	2 263 318-	984 947-	43. 52-
	<i>Dont activités sociales et médico-sociales</i>	1 966 500-	1 999 149-	32 649	1. 63
	Situation nette (sous total)	24 090 705	26 830 214	2 739 508-	10. 21-
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	4 468 130	5 103 527	635 398-	12. 45-
	Provisions réglementées	2 872 406	2 583 544	288 862	11. 18
	Total I	31 431 241	34 517 285	3 086 044-	8. 94-
	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées	50 000		50 000	
	Droits du concédant				
	Total II	50 000		50 000	
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	2 951 278	3 752 373	801 095-	21. 35-
PROVISIONS	Total III	2 951 278	3 752 373	801 095-	21. 35-
	Provisions pour risques	156 500		156 500	
	Provisions pour charges	5 074 494	5 104 113	29 619-	0. 58-
	Total IV	5 230 994	5 104 113	126 881	2. 49
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 509 049	10 023 647	3 485 402	34. 77
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	5 418	5 418		
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 230 907	3 317 147	913 760	27. 55
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	9 207 858	8 523 087	684 771	8. 03
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	606 298	455 314	150 983	33. 16
	Autres dettes	854 572	758 355	96 217	12. 69
	Produits constatés d'avance	324 337	200 514	123 822	61. 75
ÉCARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION (VI)	Total V	28 738 437	23 283 481	5 454 956	23. 43
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		68 401 950	66 657 252	1 744 698	2. 62

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

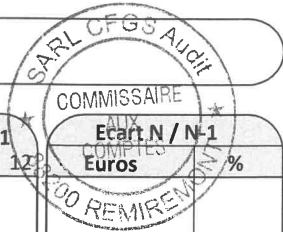


	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	19 070	13 903	5 167	37. 16
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	870 828	926 402	55 574-	6. 00-
Ventes de dons en nature				
<i>dont biens relatives aux activités sociales et médico-sociale</i>				
Ventes de prestations de service	23 588 467	21 006 828	2 581 639	12. 29
Parrainages				
<i>dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	39 370 859	38 326 019	1 044 841	2. 73
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	27 243	14 779	12 464	84. 34
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	589 607	2 107 994	1 518 387-	72. 03-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	337 677		337 677	
Utilisations des fonds dédiés	1 199 282	1 969 914	770 632-	39. 12-
Autres produits	12 318 233	11 835 656	482 577	4. 08
Total I	78 321 267	76 201 494	2 119 773	2. 78
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	66 300	320 194	253 894-	79. 29-
Variation de stock	143	217-	360	165. 77
Autres achats et charges externes	18 753 569	17 238 622	1 514 947	8. 79
Aides financières	216 585	838 000	621 415-	74. 15-
Impôts, taxes et versements assimilés	2 920 245	2 373 186	547 058	23. 05
Salaires et traitements	38 052 025	36 805 389	1 246 636	3. 39
Cotisations sociales	13 972 580	14 362 787	390 207-	2. 72-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 962 894	4 526 349	436 545	9. 64
Dotations aux provisions	1 206 033	952 375	253 658	26. 63
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés	398 187	1 507 322	1 109 135-	73. 58-
Autres charges	318 172	127 937	190 235	148. 69
Total II	80 866 732	79 051 945	1 814 787	2. 30
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	2 545 464-	2 850 451-	304 986	10. 70

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

204 731
68 250-

COMPTE DE RESULTAT



	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros %	
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	501 337	530 530	29 193-	5. 50-
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	501 337	530 530	29 193-	5. 50-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	552 773	419 866	132 907	31. 65
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	552 773	419 866	132 907	31. 65
2. Résultat financier (III-IV)	51 436-	110 664	162 100-	146. 48-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	2 596 901-	2 739 787-	142 886	5. 22
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 899 307	762 034	1 137 274	149. 24
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	2 524 029	262 915	2 261 114	860. 02
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	624 722-	499 118	1 123 840-	225. 17-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	26 642	22 650	3 993	17. 63
Total des produits (I+III+V)	80 721 912	77 494 058	3 227 854	4. 17
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	83 970 177	79 757 376	4 212 801	5. 28
5. EXCEDENT OU DEFICIT	3 248 265-	2 263 318-	984 947-	43. 52-
dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 966 500-	1 999 149-	32 649	1. 63

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

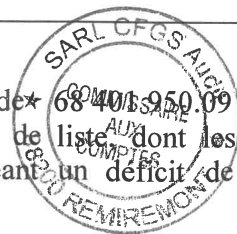


	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	AUX Ecart N / N-1 Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	283 187	253 868	29 320	11.55
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL	283 187	253 868	29 320	11.55
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	6 509		6 509	
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	276 679	253 868	22 811	8.99
TOTAL	283 187	253 868	29 320	11.55

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de ~~68 401 950.09~~ 68 401 950.09 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 78 321 267.19 Euros et dégagent un déficit de 3 248 264.90- Euros.



L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Présentation:

L'association Handy'UP est issue de la fusion de l'Adapei de Haute-Saône, de l'Agei 21, de l'Association Tutélaire 70 et de l'association Idoine.

Les quatres entités perdurent dans leurs champs d'actions respectifs.

L'association a pour objet :

- de poursuivre auprès des pouvoirs publics, des autorités et divers organismes, la défense du point de vue matériel et moral des intérêts généraux des personnes en situation de handicap, en vue de favoriser leur plein épanouissement et leur insertion sociale ;
- d'apporter aux familles le soutien indispensable, de développer entre elles l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire et les amener à participer activement à la vie associative ;
- de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au meilleur développement moral, physique ou intellectuel des personnes en situation de handicap, notamment par l'éducation, l'accompagnement, la formation, la mise au travail, l'insertion sociale et professionnelle et l'organisation de leurs loisirs ;
- de développer dans le cadre de la mise au travail et de l'insertion toute activité de production ou de sous-traitance, mises à disposition de personnel, conformes aux objectifs des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des entreprises Adaptées (EA) ainsi que toutes les autres activités qui seraient prévues dans l'avenir par la loi pour l'aide aux personnes en situation de handicap, de susciter en tant que de besoin la création de telles structures.
- d'établir les concertations et/ou coopératives avec d'autres Associations affiliées ou non à l'Unapei, des organismes divers et des établissements d'enseignement qui œuvrent en faveur des personnes handicapées quelle que soit la nature du handicap.

Pour ce faire, elle peut agir :

- en créant elle-même des établissements ou services dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires, conformément aux schémas, plans et programmations définis au plan national, régional et départemental ;
- en se mobilisant pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille.

L'association dispose de 38 169 613 € de produits de tarification et emploie 1135 personnes en 2025.

L'association dispose des établissements suivants :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

-MAS Lure

Pôles Enfances :

- DIME Hericourt
- DIME Gray
- DIME Luxeuil

ESAT BPAS :

- ESAT BPAS Vesoul
- ESAT BPAS Arc les Gray
- ESAT BPAS Hericourt
- ESAT BPAS St Sauveur
- ESAT BPAS Gevigney
- ESAT BPAS Bezouotte

ESAT BPAC :

- ESAT BAPC Vesoul
- ESAT BAPC Arc les Gray
- ESAT BAPC Hericourt
- ESAT BAPC St Sauveur
- ESAT BAPC Gevigney
- ESAT BPAC Bezouotte

Entreprise adaptée :

- EA- Blanchisserie
- EA- Couture
- EA- Soudure
- EA Castel

Secteur Handicap Adulte :

- Foyer Hébergement Vesoul
- Foyer Hébergement Gevigney
- Foyer de vie Vesoul
- Foyer de vie Lure
- Habitat autonome- HAA
- Accueil de jour Lure+Vesoul
- SATP
- Service accueil en EHPAD-SAE
- Foyer de vie Reneve
- Foyer Hébergement Bezouotte
- PSP (Plateforme de services et prestations)
- Association Tutélaire 70

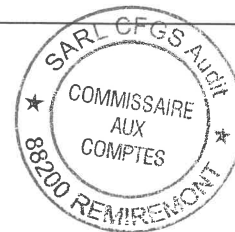
Activités associatives

Siège social



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Contexte :

L'année 2025 a été marquée par des éléments significatifs à la fois structurels et conjoncturels.

-En date du 01/01/2025 au niveau comptable et fiscal, le groupe associatif a fusionné avec l'Association Idoine (œuvre pour des vacances et loisirs adaptés aux adultes en situation de handicap intellectuel.), ce qui constitue ainsi un changement de périmètre par rapport à l'année 2024. Idoine a été intégré dans l'établissement PSP.

-Achat de l'ancien hopital de Vesoul pour projet Le Castel. Au coeur du projet Le Castel se trouve un engagement solide en faveur de la création d'emplois et de l'inclusion sociale. Cette initiative s'inscrit dans une démarche d'insertion professionnelle et vise également à encourager la création d'emplois protégés et adaptés, tout en s'ouvrant sur de nouvelles activités.

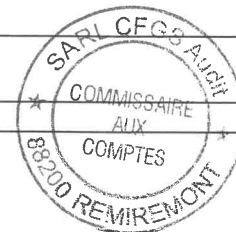
Le Castel comprendra un hôtel de milieu de gamme 4 étoiles, un restaurant semi-gastronomique, un espace bien-être avec piscine, spa et salle de sport, un centre d'affaires avec espace de co-working, des salles de séminaire, une brasserie ainsi que des espaces de bureaux à louer.

-Ouverture de la chocolaterie (fabrication et vente) rattaché à l'Esat d'Héricourt le 29/11/25. Cette dernière réunit chocolatiers, biscuitiers et personnes en situation de handicap, qui travaillent ensemble au quotidien pour créer des produits authentiques et porteurs de sens.

- Incendie en juin 2025 dans la zone d'expédition de l'atelier blanchisserie. Les charges liés à l'incendie se portent à 1 853 621€ totalement compensés par des reprises de dépréciations et remboursements d'assurance.

-Les tensions sur les financements se sont amplifiées et pèsent de manière importante sur les résultats des établissements financés, que ce soit par les départements ou par l'ARS. Ainsi, outre les effets persistant de la période inflationniste exceptionnelle affrontée sur les deux dernières années, le Groupe Associatif Handy-up a appliqué au premier juillet 2024 avec effet rétroactif au premier janvier 2024 la mesure dite du "SEGUR pour tous". Cette mesure était attendue pour compenser un sentiment d'iniquité au sein des salariés de l'association, mais celle-ci pèse pour plus d'un million d'Euros sur nos comptes et n'a pas été compensée par des dotations complémentaires

-Le secteur travail, après avoir bouclé l'année 2024 à l'équilibre en 2024, a terminé l'année 2025 en déficit de 142 K€. Les établissements ayant une forte dépendance à l'activité du secteur automobile ont vu leurs résultats se dégrader de manière importante à partir de 2024.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

1) Passage du résultat comptable au résultat administratif

Le résultat comptable de l'Association au 31/12/2025 s'élève à -3 248 265 €, +/- corrigé des reprises des résultats antérieurs reportés au financement de l'exercice 2024 d'un montant de 75 061 €,

= le résultat effectif (selon la définition du règlement ANC 2019-04) s'élève à -3 173 204 €.

Dont un déficit de 1 281 764 € sous gestion propre.

Dont un déficit de 1 891 440€ sous gestion contrôlée.

Quant au résultat administratif, il s'élève à - 2 884 668 €, y compris le résultat propre des activités associatives.

En d'autres termes, le passage d'un déficit de - 3 248 265 € au compte de résultat, à un déficit de - 3 173 204 € au bilan, s'effectue par l'intégration, au financement des actions, d'excédents antérieurs pour un montant de 75 061 €.

Par ailleurs, le passage des résultats comptables aux résultats administratifs comprend les principaux traitements suivants :

-La variation de la provision congés payés CDI a été neutralisée dans les comptes administratifs pour - 288 537 €.

Ne sont pas concernés par ces neutralisations les ESAT BAPC et l'EA.

2) Financement de projets par des réserves de compensation

Plusieurs projets peuvent être financés par la réserve de compensation (et non par la Dotation Globale ou par une reprise de fonds dédiés).

Cela signifie que les charges correspondantes ne sont pas directement compensées par un produit au compte de résultat, mais sont compensées au bilan et au compte administratif par une imputation sur la réserve de compensation.

3) Informations sur les produits d'exploitation

Les principaux produits d'exploitation sont les suivants :

- produits de la tarification : 38 170 K€ contre 37 265 K€ en 2024 (contre 35 147 K€ en 2023) ;

- ventes et prestations de services hors opérations brioches : 24 348 K€ contre 21 849 K€ en 2024 (contre 22 126 K€ en 2023) ;

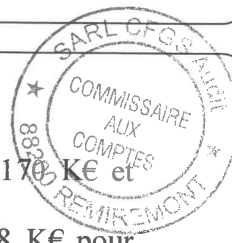
- ventes liées à l'opération brioches : 73 K€ contre 71 K€ en 2024 et 59 K€ en 2023 ;

- compléments de rémunération ESAT et aides aux postes EA : 11 337 K€ contre 11 089 K€ en 2024 (contre 10 669K€ en 2023).

4) Informations sur les montants des concours publics et les subventions

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



octroyés dans l'exercice :

Les produits de la tarification octroyés au cours de l'année se portent 38 170 K€ et proviennent des autorités administratives suivantes :

- ° 20 982 K€ pour l'Assurance maladie, dont 12 644 K€ ONDAM et 8 338 K€ pour l'ARS ;
- ° 9 993 K€ pour le CD70 ;
- ° 5 788 K€ pour le CD21 ;
- ° 1 407 K€ pour la DREETS.

Les subventions d'investissements octroyées au cours de l'année se portent à 102 K€ et proviennent des autorités administratives suivantes :

- ° BFC pour 43 K€ ;
- ° ARS pour 59K€

Les subventions d'exploitation enregistrées au cours de l'année se portent à 695K€ et proviennent des autorités administratives et de fonds privés suivants :

- ° ARS pour 338 K€ ;
- ° ETAT pour 202K€ ;
- ° FSE (Fonds social européen) : 65 k€ ;
- ° Autres pour 90 K€.

5) Informations sur les cotisations

La méthode de comptabilisation retenue pour les cotisations est la comptabilisation de cette dernière au moment de son encaissement.

Les cotisations 2025 s'élèvent à 19K€ dont :

- 19 K€ avec contrepartie (droit de vote accordé)
- 0 K€ sans contrepartie.

6) Faits significatifs concernant les établissements de l'association

6.1/ Produits financiers et provision réglementée sur produits financiers

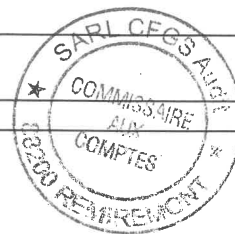
Les produits financiers générés par la gestion centralisée de la trésorerie ont représenté 155 K€, (contre 269 K€ en 2024, 208 K€ en 2023) après déduction de 9 K€ d'impôts société sur les produits financiers.

Conformément au décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 (intégré à l'article 314-95 du Code de l'Action Sociale et de la Famille), une provision réglementée de 201 K€ (198 K€ en 2024, 134 K€ en 2023) destinée à améliorer la section d'investissements, a été constituée en contrepartie des produits financiers sur les budgets qui relèvent de la tarification (secteurs ONDAM, DSSP, ESAT BPAS, DREETS et Siège).

Pour les autres établissements, les produits financiers ont contribué à améliorer leur résultat à hauteur de 318 k€.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



6.2/ CPOM CD 70

Le premier CPOM a été contractualisé auprès du CD70 le 13/02/2020 pour une durée de cinq ans à compter du 01/01/2020. Sa durée a été prolongée d'un an, afin d'homogénéiser la durée de nos CPOM.

Il a été signé sur la base du budget global de 2019.

Le budget global s'entend par le montant des produits de tarifications du budget exécutoire 2019, année de référence, soit la somme de 8 479 607€ pour 2020. Ce montant sera revu en fonction du taux directeur voté chaque année par l'Assemblée Départementale.

Un processus de concertation formalisé est actuellement engagé avec le CD70 en vue de la conclusion du prochain CPOM pour l'exercice 2026.

6.3/ CPOM CD 21

Le premier CPOM a été contractualisé auprès du CD21 le 15/01/2020 pour une durée de cinq ans à compter du 01/01/2020. Sa durée a été prolongée d'un an, afin d'homogénéiser la durée de nos CPOM.

Il a été signé sur la base du budget global base 0 pour 2020 pour un montant de 4 998 281€. Le financement par le département de la Côte d'Or des établissements et services accueillant des personnes handicapées est mis en œuvre sous la forme d'une dotation financière globale annuelle égale aux dépenses afférentes aux résidents de la Côte d'Or bénéficiaires de l'aide sociale. Cette DGC sera revalorisée annuellement selon le taux d'augmentation voté par l'Assemblée départementale.

Un processus de concertation formalisé est actuellement engagé avec le CD21 en vue de la conclusion du prochain CPOM pour l'exercice 2026.

6.4/ CPOM ARS

Le CPOM ARS a été renouvelé le 13/09/2021, pour une durée de cinq ans à compter du 01/01/2021.

Il a été signé sur la base du budget global 2020 avec octroi de moyens supplémentaires CNR qui complètent des fonds dédiés existants pour l'exécution du CPOM sur les cinq ans.

Un processus de concertation formalisé est actuellement engagé avec l'ARS en vue de la conclusion du prochain CPOM pour l'exercice 2026.

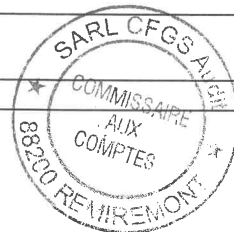
6.5/ CPOM EA

Un nouveau CPOM EA a été formalisé avec la DREETS en 2026, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2026

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Première application du règlement ANC n° 2022-06 - Modernisation des états financiers

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, tel que repris pour les organismes sans but lucratif par le règlement ANC n° 2023-03 modifiant le règlement ANC n° 2018-06. Cette réforme se traduit principalement par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel ainsi qu'à certains éléments présentés par nature en exceptionnel (provisions réglementées, corrections d'erreurs, changements de méthode comptable) ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ; les remboursements de charges et refacturations sont désormais comptabilisés directement en produits et charges courants selon leur nature.

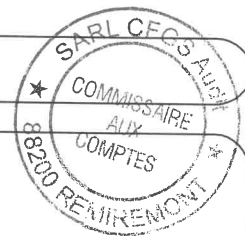
En conséquence, certains postes du compte de résultat de l'exercice N ne sont pas directement comparables à ceux de l'exercice N-1. Lorsque cela est significatif, les effets de ces changements sont indiqués dans les commentaires relatifs aux postes concernés.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



Informations générales complémentaires

1) Informations à caractère fiscal

Le Groupe Handy'Up est assujetti à la TVA sur option, sur les activités production des ESAT et sur l'Entreprise Adaptée. Les autres activités ne sont pas assujetties à la TVA.

2/ Informations concernant les ESAT

Les résultats des ESAT Production servent à renouveler ou à acquérir des outils de production (investissements). Ils doivent également permettre, de développer de nouvelles activités, de s'adapter aux besoins liés aux évolutions des personnes accueillies (conditions de travail) et à l'évolution des marchés (production, qualité, nouvelles technologies.)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

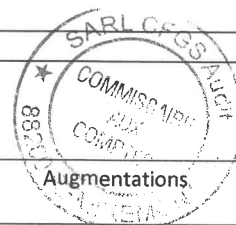


- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations



	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	26 004		
TOTAL	26 004		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	692 493		458 262
TOTAL	692 493		458 262
Terrains	5 805 268		174 115
Constructions sur sol propre	46 527 828		2 613 987
Constructions sur sol d'autrui	1 005 211		
Installations générales agencements aménagements des constructions	21 098 219		1 282 891
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	23 461 353		488 292
Installations générales agencements aménagements divers	231 759		545 602
Matériel de transport	813 825		123 102
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 496 394		201 908
Emballages récupérables et divers	30 263		
Immobilisations corporelles en cours	877 008		4 542 713
Avances et acomptes	37 813		25 014
TOTAL	103 384 940		9 997 624
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	47 147		898
Autres titres immobilisés	513 862		11 295
Prêts, autres immobilisations financières	975 284		135 354
TOTAL	1 536 293		147 546
TOTAL GENERAL	105 639 730		10 603 432

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			26 004	26 004
TOTAL			26 004	26 004
Autres immobilisations incorporelles	265 546	15 167	870 042	870 042
TOTAL	265 546	15 167	870 042	870 042
Terrains			5 979 383	5 979 383
Constructions sur sol propre			49 141 815	49 141 815
Constructions sur sol d'autrui			1 005 211	1 005 211
Installations générales agencements aménagements constr.		140 547	22 240 563	22 240 563
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 822	5 822	23 949 645	23 949 645
Installations générales agencements aménagements divers		13 507	763 854	763 854
Matériel de transport			936 927	936 927
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		194 937	3 503 365	3 503 365
Emballages récupérables et divers	18 678	18 678	30 263	30 263
Immobilisations corporelles en cours	4 509 794	600 965	308 962	308 962
Avances et acomptes	26 504	22 523	13 800	13 800
TOTAL	4 560 798	947 978	107 873 788	107 873 788
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations			48 044	48 044
Autres titres immobilisés			525 157	525 157
Prêts, autres immobilisations financières		238 339	872 299	872 299
TOTAL		238 339	1 445 500	1 445 500
TOTAL GENERAL	4 826 344	1 201 485	110 215 334	110 215 334

Dans le cadre de la fusion avec l'association Idoine, Handy UP a repris l'ensemble des éléments d'actif transférés. Les immobilisations apportées représentent un montant total de 66 940,71 € en valeur brute. Elles se décomposent comme suit :

Concessions et droits similaires : 26 196 €

Installations, matériel et outillage : 1 744 €

Matériel de transport : 13 145 €

ANNEXE

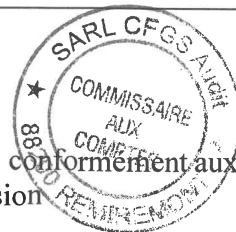
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Matériel de bureau et informatique : 19 845 €

Titres de participation : 500 €

Autres immobilisations financières : 5 511 €

Ces éléments ont été inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur brute, conformément aux dispositions du plan comptable général relatives aux opérations de fusion



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	26 004			26 004
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	429 246	95 950	3 718	521 478
Terrains		1 290 875	133 717	13 999	1 410 592
Constructions sur sol propre		24 571 829	1 680 674	289 573	25 962 930
Constructions sur sol d'autrui		966 453	4 425		970 878
Installations générales agencements aménagements constr.		15 006 773	1 058 427	97 724	15 967 476
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		15 741 863	1 760 041	1 013 594	16 488 310
Installations générales agencements aménagements divers		160 589	26 669	13 506	173 752
Matériel de transport		748 816	54 378	81 947	721 247
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 940 356	203 116	231 727	2 911 745
Emballages récupérables et divers		23 178	2 710		25 888
TOTAL		61 450 732	4 924 157	1 742 070	64 632 819
TOTAL GENERAL		61 905 982	5 020 107	1 745 787	65 180 302
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL				
Autres immob.incorporelles	TOTAL	95 950			
Terrains		133 717			
Constructions sur sol propre		1 680 674			
Constructions sur sol d'autrui		4 425			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		1 058 427			
Instal.techniques matériel outillage indus.		1 760 041			
Instal.générales agenc.aménag.divers		26 669			
Matériel de transport		54 378			
Matériel de bureau informatique mobilier		203 116			
Emballages récupérables et divers		2 710			
TOTAL		4 924 157			
TOTAL GENERAL		5 020 107			

Le tableau des amortissements traduit les mouvements comptables des comptes d'amortissements.
La dotation de l'exercice est augmentée de la reprise des amortissements antérieurs de l'association IDOINE suite à la fusion des structures. Ces amortissements sont évalués à 57 k€. Les amortissements linéaires sont donc surévalués de ce montant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

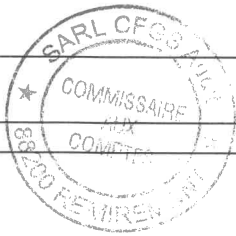


Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 200 996		74 441		3 275 437
Fonds propres avec droit de reprise	369				369
Ecart de réévaluation					
Réserves	26 523 637	1 067 463-	289 166	701 582	25 043 758
Report à nouveau	631 470-	1 195 855-	1 540 655	693 924	980 594-
Excédent ou déficit de l'exercice	2 263 318-	2 263 318		3 248 265	3 248 265-
Situation nette	26 830 214		1 904 262	4 643 770	24 090 705
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	5 103 527		65 943	701 340	4 468 130
Provisions réglementées	2 583 544		288 862		2 872 406
TOTAL I	34 517 285		2 259 067	5 345 110	31 431 241

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

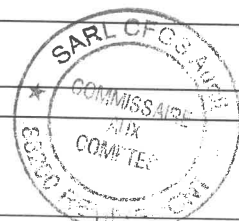
VARIATION DES FONDS DEDES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	3 025 806	313 188	1 070 104			2 268 890	
FORMATION	191 132	12 000	65 558			137 574	
CTTS Génération	20 187		14 615			5 572	
Crédit CNR 3 ARS	455 119	226 429	360 700			320 848	
CPOM 3 ARS	318 443	45 312	142 703			221 052	
Rémunération TH s/ Aléas	331 407	973	4 011			328 369	
CPOM CD70	801 353		351 856			449 496	
Renouvellement Immo	474 033		21 621			452 412	
Travaux accessibilité	282 269		15 534			266 735	
FD CD21 AVP Mirabeau		17 768				17 768	
Autres FD inf. à 45 k€	151 863	10 706	93 506			69 064	
Contributions financières d'autres organismes	72 186		51 285			20 901	
SUITE Subvention d'expl:							
ARS conseiller CTEES	4 605		4 605				
CTS	67 581		46 680			20 901	
Ressources liées à la générosité du public	654 381	84 998	77 892			661 487	370 530
19500-Dons manuels (OB)	158 197	60 200	54 249			164 149	
19501-Donations MAS	2 871					2 871	2 871
19501-Donations ESAT VES	11 475					11 475	11 475
19510 à 19512- Dons	90 644	12 278	13 417			89 504	
195160-195161 Proj ASS 5	25 622		6 007			19 615	
195170- Nous aussi	9 388		4 219			5 169	
195180- Mont Blanc		12 520				12 520	
195720-Legs 2019	356 184					356 184	356 184
TOTAL	3 752 373	398 186	1 199 281			2 951 278	370 530

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Reconst.gisements miniers et pétroliers					
Investissements					
Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prêts installation					
Autres provisions réglementées	2 583 544	330 865	42 003		2 872 406
TOTAL	2 583 544	330 865	42 003		2 872 406

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		156 500			156 500
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	4 921 650	620 120	254 338	478 618	4 808 814
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	182 463	85 000	1 783		265 680
TOTAL	5 104 113	861 620	256 121	478 618	5 230 994

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours	964 658	553 760	505 317		1 013 101
Sur comptes clients	63 183	37 119	1 752		98 550
Autres provisions pour dépréciation	34 036	347	17 343		17 040
TOTAL	1 061 876	591 226	524 412		1 128 691
TOTAL GENERAL	8 749 533	1 783 711	822 536	478 618	9 232 091
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 206 033	589 607		
financières					
exceptionnelles		572 365	232 928		

Provisions pour risques et charges

Pensions et obligations similaires:

Lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2025, une erreur relative à l'évaluation de la provision pour indemnités de départ à la retraite comptabilisée au 31 décembre 2024 a été identifiée.

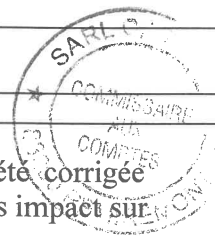
Le montant inscrit en provision correspondait au passif social total à terme (567 772,64 €) et non au montant de la provision exigible à la clôture (89 154,30 €).

L'erreur a conduit à une surévaluation de la provision de 478 618,34 €.

ANNEXE

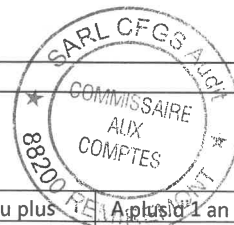
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Conformément au règlement ANC n°2018-06, cette erreur significative a été corrigée par imputation sur le report à nouveau à l'ouverture de l'exercice 2025, sans impact sur le résultat de l'exercice 2025.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



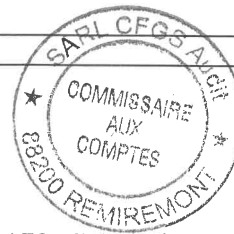
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	778 856	0	778 856
Autres immobilisations financières	93 443	93 443	
Clients douteux ou litigieux	107 425	107 425	
Autres créances clients	5 674 941	5 674 941	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	33 754	33 754	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	173 514	173 514	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	454 056	454 056	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	7 851	7 851	
Divers état et autres collectivités publiques	328 543	328 543	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	2 174 873	2 174 873	
Charges constatées d'avance	579 993	579 993	
TOTAL	10 407 249	9 628 393	778 856
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 190		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	10 000		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 334 739	322 478	904 311	1 107 950
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	11 174 310	1 789 207	6 100 263	3 284 840
Emprunts et dettes financières divers	5 418	5 418		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 230 907	4 230 907		
Personnel et comptes rattachés	3 935 689	3 935 689		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 968 899	4 968 899		
Impôts sur les bénéfices	63 239	63 239		
Taxe sur la valeur ajoutée	164 954	164 954		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	75 077	75 077		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	606 298	606 298		
Groupe et associés				
Autres dettes	854 572	854 572		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	324 337	324 337		
TOTAL	28 738 437	17 341 073	7 004 574	4 392 790
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 160 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 842 498			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



Variation des fonds propres

1) Analyse du tableau de variation des fonds propres

Les réserves s'élèvent à 25 043 758 € au 31/12/2025 dont 20 179 671 € de réserves sous contrôle de tiers financeurs.

Le report à nouveau s'élève à -980 594 € au 31/12/2025 dont -661 047 € de report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs.

Le résultat comptable s'élève à -3 248 265 € dont -1 966 500 € de déficit sous contrôle de tiers financeurs.

2) Réserves de compensation

L'association dispose de deux types de réserves de compensation.

2.1/Réserve de compensation des déficits futurs

Issue d'excédents antérieurs sur les établissements en gestion contrôlée, elle est destinée à compenser d'éventuels déficits à venir.

- au titre des financements CD 70 :

solde initial : 328 107€

affectation de résultats 2024 : - 609 790 €

solde au 31/12/25 : - 281 683 €

- au titre des financements CD 21 :

solde initial : 507 196€

affectation de résultats 2024 : - 115 865€

solde au 31/12/25 : 391 331 €

- au titre des financements ESAT BPAS

solde initial : - 104 414 €

affectation de résultat 2024 : - 506 425 €

solde au 31/12/25 : - 610 839 €

- au titre des financements ONDAM

solde initial : - 492 179 €

affectation de résultats 2024 : - 687 460 €

solde au 31/12/25 : - 1 179 639 €

- au titre des financements du Sièg

solde initial : 74 876€

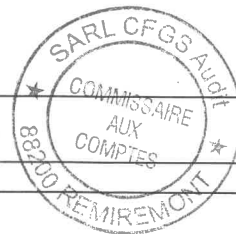
affectation de résultats 2024 : 0€

solde au 31/12/25 : 74 876€

- au titre des financements AT 70 :

Solde initial : 117 243€

Affectation de résultat 2024 : 0€



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Solde au 31/12/25 : + 117 243€

2.2/ réserve de compensation des charges d'amortissement futurs

Issue d'excédents antérieurs sur les établissements en gestion contrôlée, elle est destinée à compenser des charges d'amortissements futurs sur des investissements bien définis.

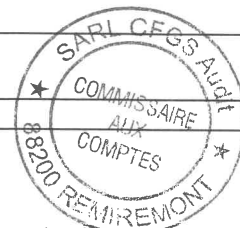
solde initial : 1 293 808 €

affectation de résultats 2024 : - 75 061 €

solde au 31/12/25 : 1 218 747 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues pour les principaux postes d'immobilisations ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions gros oeuvre	Linéaire	30 à 60 ans
Constructions second oeuvre	Linéaire	10 à 25 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les titres de participation sont composés des lignes suivantes :

- Capital initial de la SASU Les Jardins du CAT : 100 % du capital pour 7 622,45€
- Titre de participation Idoine dans CITIZ: 500€
- Participation au capital de la SCA Dijon Céréales : 10 422 €
- Participation au capital de la SA SOGAMA Conseil : 24 500 €
- Participation au capital de l'ADAPEI 58 : 5 000€

Les titres immobilisés augmentent de 2024 à 2025 pour les titres de la caisse d'Epargne.
Au 31/12/2025, nous avons 525 103.46 € de parts sociales de la caisse d'épargne.
Suite à la fusion avec Idoine au 01/01/2025, nous avons repris en a nouveau 53.36€ de titre immobilisé (droit de créances).

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



Concernant le stock de linge de l'EA blanchisserie mis en location, il est déprécié pour tenir compte de son usure en fonction de la date d'acquisition du linge. Le linge est totalement déprécié au bout de 4 ans hormis les gants et franges, dépréciés à 100 % dès la première année.

Les pourcentages de dépréciations sont les suivants par rapport à l'année d'achat :

N : 16 %
N-1 : 50 %
N-2 : 83 %
N-3 : 100 %

En valeur, la dépréciation du stock de linge s'élève à 1 012 K€ au 31/12/2025 (964 K€ au 31/12/24) pour un stock d'une valeur brute de 1 855 K€ (1 763 K€ en 2024).

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

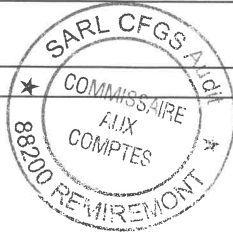
Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

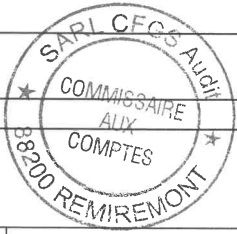
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

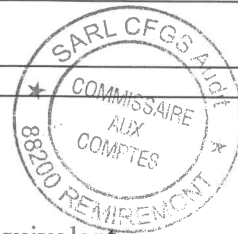


Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	459 237
des organes d'administration	
des organes de surveillance	
Total	459 237

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



Effectif moyen

L'effectif moyen de l'Association Handy'Up pour 2025 est de 1 135 ETP (équivalent temps plein), dont la décomposition par catégorie socio-professionnelle est la suivante:

- Ouvriers : 234 personnes, 236 en 2024;
- Soin Rééducation : 48 personnes, 48 en 2024;
- Cadres santé : 28 personnes, 28 en 2024;
- Socio éducatif : 489 personnes, 460 en 2024;
- Equipes direction : 86 personnes, 77 en 2024;
- Administratif: 102 personnes, 104 en 2024;
- Tech. serv. généraux : 148 personnes, 121 en 2024.
- Total : 1 135 ETP (équivalent temps plein), 1 075 en 2024.

Ces données sont issues de la BDESE (base de données économiques, sociales et environnementales)

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat a été évalué :

- à partir de fiches de temps tenues individuellement par les administrateurs (6 555 heures en 2025 contre 5 354 heures en 2024) ;
- forfaitairement (7H, soit 2 demi-journées) pour les bénévoles ponctuels intervenant essentiellement pendant l'opération brioches. Le total des heures des bénévoles ponctuels est évalué à 4340 (4340 heures pour 2024) ;
- sur la base du SMIC avec les charges, sauf pour le Président, le Vice-Président, le Trésorier et le Secrétaire (total de 5 361 heures contre 4 588 heures en 2024), pour lesquels il a été pris en compte un indice 870 correspondant à un cadre classe 1 niveau 1 (validé en CA du 23.11.2021).

Le montant total des contributions s'élève à 285 345 € en 2025 contre 253 868 € en 2024.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



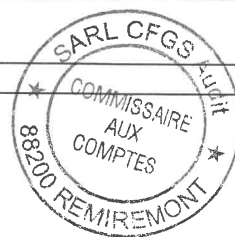
Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 57 561 euros, décomposés de la manière suivante :

- 57 561 € honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes
- 0 € honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

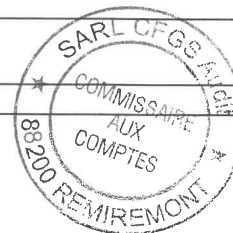
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



Engagements financiers

Engagements donnés

Des hypothèques ont été prises par les banques sur les bâtiments suivants :

1/ bâtiment de l'Entreprise Adaptée conditionnement/couture à Vesoul, en garantie d'un emprunt initial de 1 946 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/25: 0 €)

2/ bâtiment du Siège Social à Vesoul, en garantie d'un emprunt initial de 380 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/25 : 80 750€)

3/ bâtiment de l'ESAT de Arc les Gray, en garantie d'un emprunt initial de 1.172.000€ (capital restant à rembourser au 31/12/25 : 336 950 €)

4/ bâtiment de l'ESAT de Saint Sauveur, en garantie d'un emprunt initial de 1.500.000€, (capital restant à rembourser au 31/12/25 : 413 384 €)

5/ bâtiment correspondant à l'extension/réhabilitation de l'ESAT de Vesoul, en garantie d'un emprunt initial de 4 700 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/25 : 0 €).

6/ Bâtiment l'ESAT de Gevigney, en garantie d'un emprunt de 386 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/25 : 240 784 €).

7/ Un privilège de prêteurs de deniers a été pris par la banque sur le bâtiment de l'EA activité blanchisserie, acquis fin 2011, pour 2 500 000 €, en garantie de 2 emprunts de 1 250 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/25 : 378 274€). Par ailleurs, une hypothèque a été prise à hauteur de 1 500 000€ en garantie de 2 emprunts de 750 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/2025 : 107 143 €).

Du matériel a été acquis au sein de l'EA blanchisserie (calandreuse, plieuse, tunnel de lavage, laveuse,...) à l'aide de deux emprunts de 900 000€ et 235 000€. Ces emprunts ont fait l'objet d'un nantissement portant sur l'ensemble du matériel. Le capital restant à rembourser au 31/12/2025: 0€.

8/Concernant les bâtiments du site de l'EA de Héricourt :

La 1ère phase fait l'objet des garanties suivantes :

Financement par 2 emprunts pour un montant initial de 2*1 188 500 € (capital restant à rembourser au 31/12/2025 : 573 050 €) et font l'objet des garanties suivantes :

- Un privilège de prêteurs de deniers à hauteur de 2 x 191 000 €, qui a été pris sur le terrain

- Une hypothèque a été prise pour le solde.

Pour la 2ème phase, les 2 emprunts sont débloqués à hauteur de 2*1 961 500 (capital restant à rembourser au 31/12/2025 : 1 407 409€), avec une garantie hypothécaire à 100%.

9/ Les travaux d'accessibilité du foyer de Renève (21) ont été financés par un emprunt de 400 000 € pour lequel il a été accordé le nantissement d'un compte à terme de 200 000 € sur 5 ans (capital restant dû au 31/12/25 : 210 000€)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



Engagements reçus

Engagements reçus par les établissements Ex AGEI

- Foyer Marais (21) - garantie SIVOM totalité emprunt
Capital restant dû au 31/12/2025 : 6 992 €
- Foyer Buisson Rond (21) - garantie SIVOM totalité emprunt
Capital restant dû au 31/12/2025 : 3 277 €
- Foyer Mirebeau (21) - garantie par commune de Mirebeau pour 50% et par le CD21 pour 50%
Capital restant dû au 31/12/2025 : 59 554 €
- Foyer Bezouotte AVA (21) - caution par SOGAMA 50% et par CD21 50%
Capital restant dû au 31/12/2025 : 1 575 000 €
- Foyer Renève extension (21) - caution par la SOGAMA 100%
Capital restant dû au 31/12/2025 : 10 630 €
- Foyer Renève extension (21) - caution par le CD21 pour 360 K€ et la commune de Renève pour 100 K€
Capital restant dû au 31/12/2025 : 380 631 €
- Foyer Renève suppression 4 chambres doubles (21) - caution par le CD21 pour 50% et par la communauté de communes du Mirebellois pour 50%
Capital restant dû au 31/12/2025 : 210 000 €

EHB reçus directement par les établissements Ex Adapei 70

Le Conseil Départemental de Haute-Saône et la ville de Lure ont cautionné à hauteur de 50% chacun, deux emprunts, pour un montant initial de 1 886 000 € dont le capital restant à rembourser au 31 décembre 2025, s'élève à 618 494 €, relative au financement de la reconstruction de la MAS de Lure.

Par ailleurs, le Conseil Départemental de Haute-Saône, ainsi que la ville de Vesoul, ont cautionné à hauteur de 50% chacun, un emprunt pour un montant initial de 1 000 000 € débloqué début 2015, pour le financement de la rénovation du bâtiment de la pédiatrie de l'ancien hôpital, qui abrite depuis le 1er janvier 2015 le Foyer de Vie de Vesoul. Le capital à rembourser au 31 décembre 2025 s'élève à 487 500 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



Engagement en matière de pensions et retraites

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, a été évalué à 4 809 K€ (montant brut avec 50% de charges sociales, sauf à l'Entreprise Adaptée, taux de charges sociales de 40%). La méthode utilisée est celle des "unités de crédit projetées", conforme à la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité. Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour charges.

Il était de 4 922 K€ en 2024.

Depuis la signature des CPOM "nouvelles générations" le passage du résultat comptable au résultat administratif ne retire plus la variation de la provision pour indemnité de retraite.

Le montant du report à nouveau débiteur, pour charges différées de provision d'indemnité de retraite, s'élève à 911 K€ au 31 décembre 2025.

A circular stamp with the text "SARL CFG3 Audit" at the top, "COMMISSAIRE AUX COMPTES" in the center, and "8200 REMIREMONT" at the bottom. There are two small stars on the left and right sides of the inner circle.

A circular stamp with the text "SARL CFGS Audit" at the top, "COMMISSAIRE AUX COMPTES" in the center, and "88200 REMIREMONT" at the bottom. There are small stars on the left and right sides of the inner circle.

Liste des filiales et participations

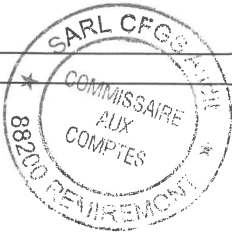
Association GROUPE ASSOCIATIF HANDY'UP
70000 VESOUL

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - françaises - étrangères - Participations non reprises en A - françaises - étrangères											



ANNEXE

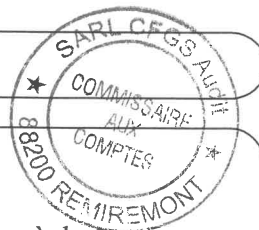
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



Produits et charges exceptionnels

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, tel que repris pour les organismes sans but lucratif par le règlement ANC n° 2023-03 modifiant le règlement ANC n° 2018-06. Cette réforme se traduit notamment par :

-une nouvelle définition du résultat exceptionnel limité aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel ainsi qu'à certains éléments présentés par nature en exceptionnel
(provisions réglementées, corrections d'erreurs, changements de méthode comptable) .

Charges exceptionnelles:

Les charges liés à l'incendie de la blanchisserie dans la zone d'expédition de l'atelier Blanchisserie à Vesoul correspondent à la nouvelle définition du résultat exceptionnelles et correspondent aux éléments suivants:

Achats et charges externes (60/61/62) hors intérim pour 1 280 K€

Charges personnel intérimaire pour 20 K€

Impôts taxes et versements assimilés pour 0,2 K€

Salaires et traitements pour 12 K€.

Les valeurs nettes comptables sont désormais comptabilisées en charges d'exploitation (comptes 657) alors qu'elles étaient en charges exceptionnelles en 2024.

Les valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés se portent pour l'année 2025 à 203 K€.

Produits exceptionnels:

Les produits exceptionnelles se composent principalement en 2025 des remboursements d'assurance pour 1 664K€.

Suite à l'application des nouveaux règlements, les retraitements suivants ont été effectués:

- les quotes parts de subventions d'exploitations sont désormais en charges d'exploitation (comptes 747). Elles se portent pour l'année 2025 à 506 K€.

-Les produits de cessions d'immobilisations sont désormais comptabilisés en charges d'exploitations (compte 757). Elles se portent pour l'année 2025 à 338K€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Transferts de charges

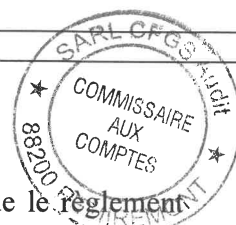
A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, tel que repris pour les organismes sans but lucratif par le règlement ANC n° 2023-03 modifiant le règlement ANC n° 2018-06. Cette réforme se traduit notamment par :

-Les transferts de charges sont désormais comptabilisés directement en produits et charges courantes selon leur nature.

Les transferts de charges réaffectés par nature se portent pour l'année 2025 à 491K€ :

100K€ portés au crédit des charges externes

391K€ portés au crédit des salaires et traitements

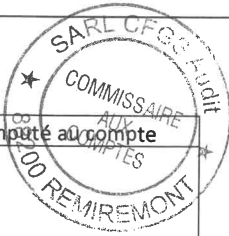


ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- Autres achats et charges externes	47 030	
- Impôts,taxes et versements assimilés	27 838	
- Salaires et traitements	1 081-	
-		
-		
-		
-		
-		
-		
Total	73 787	
Produits		
- Ventes et prestations de services	247	
- Concours publics et subventions d'expl.	6 845	
- Autres produits	86 412	
-		
-		
-		
-		
-		
-		
Total	93 504	



Groupe associatif Handy'Up

4, Rue Isle de Beauchaine
BP 60105
70002 VESOUL Cedex

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec les cadres dirigeants et directeurs d'établissement

- **Rémunération**

L'association considère que les cadres salariés de l'association et les directeurs d'établissements exercent sous le contrôle du conseil d'administration et que le contrat de travail du directeur général et des directeurs généraux adjoints constitue une convention courante, non significative pour les deux parties et conclue à des conditions normales. Ces contrats ont fait l'objet d'une communication détaillée aux membres du conseil d'administration du 19 mai 2026.

Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du Code de l'Action Sociale et des Familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec les membres de l'Association et administrateurs

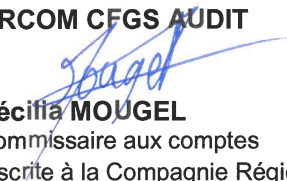
- **Frais de déplacements remboursés sur justificatifs**

Au titre de l'exercice 2025, votre association a remboursé sur justificatifs des frais de déplacements à ses administrateurs pour un montant total de 57 100,69 €, y compris les déplacements dans le cadre de l'accompagnement Nous Aussi.

De plus, certains membres du conseil d'administration ont souhaité abandonner leurs frais pour un montant total de 4 768,63 € sur 2025.

Fait à Remiremont,
Le 29 Mai 2026

ORCOM CFGS AUDIT



Cécilia MOUGEL

Commissaire aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de l'Est